

GM. 1196. Deklar. n. du franc. ang. 1918
Mars. Pilsudski 51472

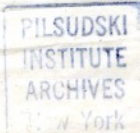
Les Gouvernements Français et Anglais dont le but est d'assurer la constitution d'une Pologne indépendante, des limites incontestables, adressent au Chef de l'Etat Polonais l'appel le plus pressant pour qu'il use avec modération de l'héroïsme patriotique du peuple polonais.

Dans les négociations engagées avec les délégués des Soviets les deux Gouvernements alliés ont la ferme confiance que les représentants polonais poursuivront le rétablissement rapide d'une paix ménageant les intérêts légitimes de la Russie comme de la Pologne, donnant les garanties les plus sûres pour l'avenir et de la nature à ne pas blesser le respectable patriotisme du peuple russe.

Ils ne doutent pas que les engagements signés à Spa par M. Grabski, le Président du Conseil Polonais, ne soient intégralement tenus dans l'intérêt du rétablissement de la paix avec tous les voisins de la Pologne. C'est à la fois pour le Gouvernement Français et pour le Gouvernement Anglais une question de loyauté et de sagesse politique d'assurer à la Lithuanie la possession de Vilno, sa capitale, quelles que puissent être les revendications que puissent élever et le sentiment que puissent éprouver à cet égard le peuple polonais et le Maréchal Pilsudski. Les assurances répétées données au sujet de cette ville par le Ministre des Affaires Etrangères de Pologne au Ministre de France et de l'Angleterre, sont d'ailleurs tout à fait nettes. L'acceptation par la Pologne comme par la Lithuanie de l'arbitrage de la Société des Nations achève de donner aux Gouvernements alliés toute confiance dans la solution équitable de cette grave question.

Le vif intérêt que la France et la Grande Bretagne portent à la Pologne leur fait un devoir de la mettre en garde contre une politique hasardeuse et de lui faire savoir, que pour son entière sauvegarde et pour éviter des réactions certaines qui pourraient compromettre sa situation, elle doit avant tout consolider les résultats de ses victoires et s'organiser fortement à l'intérieur.

La Pologne honorera sa victoire et garantira son avenir en manifestant son respect de patriotisme et du sentiment de ses voisins. Elle s'assurera ainsi l'aide et la sympathie agissante des Grandes Puissances et reconnaîtra les sacrifices qu'elles ont été heureuses de faire pour lui rendre la liberté et la conduite de ses destinées.



Handwritten at top (mirrored): M. 1195. Poles. not France and. War. Poles. 21/12

Les Gouvernements Français et Anglais dont le but est d'assurer la constitution d'une Pologne indépendante, adressent au Chef de l'Etat Polonais l'assurance de leur pleine et entière confiance, adressant au Chef de l'Etat Polonais l'assurance de leur pleine et entière confiance.

Dans les négociations engagées avec les délégués des Soviets les deux Gouvernements alliés ont le ferme espoir que les représentants polonais poursuivront le rétablissement rapide d'une paix menaçant les intérêts légitimes de la Pologne, donnant les garanties les plus sûres pour l'avenir et de la nature à ne pas blesser le respectable patriotisme du peuple russe.

Ils ne doutent pas que les engagements signés à Spa par M. Grabski le Président du Conseil Polonais, ne soient intégralement tenus dans l'intérêt du rétablissement de la paix avec tous les voisins de la Pologne. C'est à la fois pour le Gouvernement Français et pour le Gouvernement Anglais une question de loyauté et de sagesse politique d'assurer à la Lithuanie la possession de Vilno, sa capitale, quelles que puissent être les revendications que puissent élever et le sentiment que puissent éprouver à cet égard le peuple polonais et le Maréchal Pilsudski. Les assurances répétées données au sujet de cette ville par le Ministre des Affaires Etrangères de Pologne au Ministre de France et de l'Angleterre, sont d'ailleurs tout à fait nettes. L'acceptation par la Pologne comme par la Lithuanie de l'arbitrage de la Société des Nations achevée de donner aux Gouvernements alliés toute confiance dans la solution équitable de cette grave question.

Le vif intérêt que la France et la Grande Bretagne portent à la Pologne leur fait un devoir de la mettre en garde contre une politique hasardeuse et de lui faire savoir, que pour son entière sauvegarde et pour éviter des réactions certaines qui pourraient compromettre sa situation, elle doit avant tout consolider les résultats de ses victoires et s'organiser fortement à l'intérieur.

La Pologne honore sa victoire et garantira son avenir en maintenant son respect de patriotisme et du sentiment de ses voisins. Elle s'assurera ainsi l'aide et la sympathie agissantes des grandes Puissances et reconnaîtra les sacrifices qu'elles ont été heureuses de faire pour lui rendre la liberté et la conduite de ses destinées.

PILESKI
INSTITUTE
ARCHIVES

PILESKI
INSTITUTE
ARCHIVES

14/10 20.

GM 1197

Deklaracja Rządu w sprawie litewskiej.

Le 9 Octobre dernier la Division Lithuano-blancruthène, commandée par le Général Żeligowski, ayant rompu tout contact avec l'armée polonaise, se dirigea au nord et prit Vilno le 9 Octobre. Bien que le Gouvernement Polonais comprenne l'exaspération des officiers et des soldats, auxquels après deux années de durs combats, en vue de reconquérir la liberté pour leurs pays natale, été interdit l'accès à leur Velle de Vilno. Néanmoins, la désobéissance et la rupture des liens qui les rattachaient à l'armée polonaise doivent être considérées comme une violation flagrante du devoir militaire, laquelle ne saurait aucunement être admise et au sujet de laquelle sera instituée par les Autorités polonaises une enquête sévère. Ainsi qu'on le sait vient d'être organisé à Vilno un pouvoir provisoire sous le nom de "Commission de Gouvernement de la Lithuanie Centrale". Cette Commission a adressée au Gouvernement polonais une déclaration où, tout en lui communiquant son intention d'assurer aux habitants du territoire de Vilno le droit de autodécision elle le prie de sauvegarder ce pays d'une attaque venant de l'Est et d'envoyer à Vilno une délégation à l'effet de procéder à des négociations. Le Gouvernement polonais est TOUJOURS montré partisan de l'autodécision du territoire de Vilno et se basant précisément sur la volonté maintes fois exprimée de la population de ce territoire, le considère comme faisant partie de la Pologne. Néanmoins, il se proposait de faire valoir ses droits sur ce territoire par une autre voie que celle qui a été choisie par la Commission de Gouvernement. Or, en attendant que le Gouvernement polonais envoie ses délégués afin de s'entendre avec la Commission de Gouvernement, il doit au préalable avoir la certitude que cette Commission a réellement l'intention de garantir équitablement à la population la possibilité de se prononcer sur son sort. L'attaque éventuelle, prévue par la Commission de Gouvernement de Vilno est peu probable attendu que les troupes polonaises se trouvent à l'Est de cette ville, par contre l'occupation par force de Vilno et de son territoire par les forces étrangères, quelles qu'elles soient doit être envisagée par la Pologne comme un attentat à la libre décision de la population, attentat, contre lequel elle se verrait forcée de protester énergiquement.

MACZELNE DOWODZTWO WOJSK POLSKICH

ADJUTANTURA GENERALNA

WARSZAWA

L. Dz. 5148, dnia 22/10 1918 r.

Wydział

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

36. 41